

432 000 piscines olympiques dans la nature chaque année !

Les Canalisateurs du Sud-Est lancent une action de sensibilisation des élus locaux et du grand public

Chaque année en France 20 % de l'eau traitée et donc payée par les consommateurs, soit 1,3 milliard de mètres cubes, n'arrive jamais au robinet à cause des fuites sur les réseaux. C'est l'équivalent de 432 000 piscines olympiques ! Actuellement, seulement 0,6% en moyenne du réseau est renouvelé annuellement. A ce rythme, il faudra 170 ans pour le remplacer alors que la durée de vie d'une canalisation varie de 30 à 80 ans... et seulement 0,8 Md d'euros est investi par an pour le renouvellement des canalisations au lieu des 2 Mds d'euros nécessaires. Réunis en Assemblée Générale mercredi 3 juin à Upie (26), les Canalisateurs du Sud-Est présidés par Raymond MIDALI lancent une action de sensibilisation à destination des élus et du grand public.

Une situation complexe et paradoxale

Après une baisse de 8% à fin 2013 sur 12 mois glissants, le chiffre d'affaires « canalisation » en Rhône-Alpes a baissé de 29% ! Et en 2015, la lisibilité des carnets de commande est en baisse. Avec une clientèle des entreprises spécialisées en canalisations Eau potable-Assainissement quasiment 100% publique, la réforme territoriale en cours génère un climat d'incertitudes pour les collectivités en termes de compétences et de recettes.

Individualisé, le budget de l'eau est doté d'un Budget Annexe (M49) qui a pour obligation légale d'être à l'équilibre. Son principe est que l'eau paie l'eau et que ses recettes sont affectées à l'entretien et la rénovation des réseaux. Les investissements devraient être stables d'autant plus qu'ils bénéficient des subventions et/ou avances des agences de l'eau. Or ce n'est pas le cas, les investissements ne sont pas faits ! Par ailleurs, les financements de la Caisse des Dépôts et Consignations et de La Banque Postale sont particulièrement incitatifs avec des taux historiquement bas. Alors qu'est ce qui bloque alors que les voyants sont au vert pour investir ? Pourquoi les collectivités n'investissent-elles pas ?

30% des inventaires obligatoires des réseaux restent à réaliser

Comme l'exige la loi Grenelle 2, les collectivités locales avaient pour obligation de faire l'inventaire de leurs réseaux avant le 31 décembre 2013 et de mettre en place un plan d'action. A ce jour, 30 % d'entre elles ne l'ont pas fait. Point de départ de toute bonne gestion des réseaux, l'inventaire permet de connaître le rendement du réseau de distribution d'eau et les indices de performance et de mettre en place des plans d'actions et de travaux. D'une durée de 2 à 3 mois en moyenne pour un inventaire classique, ces diagnostics peuvent être soutenus financièrement par les Agences de l'eau jusqu'à 70% du budget global de l'étude.

Les Canalisateurs du Sud-Est lancent une action de sensibilisation en Rhône-Alpes

Avec une table-ronde sur le thème « Performance et qualité des réseaux, Préservation du patrimoine, Acceptabilité du prix de l'eau » qui s'est déroulée en présence d'**Alain GRIZAUD**, président des Canalisateurs de France, l'Assemblée Générale des Canalisateurs du Sud-Est a mis l'accent sur la nécessité de faire œuvre de pédagogie afin d'expliquer au plus grand nombre les enjeux vitaux du système de gestion de l'eau.

C'est la raison pour laquelle les Canalisateurs du Sud-Est ont lancé cette année une campagne de sensibilisation à destination des élus locaux et du grand public :

- En avril 2015, les Canalisateurs du Sud-Est ont adressé le **Mémento des Financements Possibles** aux élus locaux de Rhône-Alpes et PACA. Ce document présente les nombreuses possibilités d'accompagnement des travaux par les partenaires financiers du système de l'eau.
- Puisqu'il y a nécessité de mettre en œuvre une gestion patrimoniale avec l'obligation de faire l'inventaire du patrimoine, les Canalisateurs du Sud-Est vont à nouveau envoyer le **Guide pratique des Inventaires** des réseaux d'eau et d'assainissement aux élus locaux.
- **Un document pédagogique** sera élaboré et distribué au grand public afin d'expliquer le principe de « l'eau paie l'eau », de présenter le « petit cycle de l'eau », et de faire connaître des chiffres clés. Par exemple : à 3,55€, le prix du m³ d'eau du robinet comprend 63% de taxes. Par ailleurs, le prix d'eau potable traité a augmenté de 0,8% depuis 2011 alors que les taxes ont augmenté de 14,5%.

Cette campagne de sensibilisation abordera également la notion de sécurité de l'approvisionnement en eau et qui a pour conséquence l'ajustement du prix de l'eau dans certains lieux pour assurer le renouvellement des réseaux.

Les canalisateurs du Sud-Est : avec 110 entreprises de toute taille, dont 70 en Rhône-Alpes et 40 en Provence Alpes Côte d'Azur, les entreprises adhérentes des Canalisateurs du Sud-Est sont spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz. Ils représentent la deuxième activité des Travaux publics (20%), derrière l'industrie routière. En Rhône-Alpes et PACA, l'activité Adduction d'eau-Assainissement représente un chiffre d'affaires de 1,760 milliard € en 2013 pour un total de 12 000 salariés.